

Sylvie CHARLES
Mail : cylla@free.fr

Wasquehal, le 9 novembre 2024

Madame Félicie Gérard Députée
Permanence Parlementaire
16 rue du Professeur Perrin
59170 CROIX

LETTRE OUVERTE

LAR 1A 201 686 2144 2

Objet : Officialisation d'entrée en résistance

Madame la Députée,

Vous avez, en juin 2024 renouvelé votre engagement envers la France et ses citoyens. Je vous cite :
« Notre République et notre Démocratie ont besoin de dialogue pour avancer. Le dialogue fait partie intégrante de mes valeurs. Nous avons la chance de vivre en France, où tout le monde peut penser différemment et l'exprimer. Mais, non aux insultes, non aux agressions, et non à la casse dans notre pays ! C'est pour la France, et pour vous, que je me suis engagée. » (Extrait du 4 pages de juin 2024)

Alors, non, ce n'est pas pour la France, ni pour le peuple que vous vous êtes engagée. Pour votre information, la France c'est le peuple. Je vous rappelle que le peuple a la souveraineté de la Nation.

En acceptant la violation de notre Constitution par Emmanuel Macron, Président de la République, le 9 juin 2024, vous avez renié vos droits et obligations de citoyenne et d'élue, comme l'a fait l'ensemble des politiques, aussi, vous avez perdu le droit de nous représenter. En revanche, vous êtes solidaire de la politique conduite par Emmanuel Macron.

Les citoyennes et les citoyens ont le droit, et l'obligation d'entrer en résistance. C'est un droit inaliénable. Vous trouverez, en pièce jointe, la « déclaration d'entrée en résistance ». Une fois de plus, la France innove dans le domaine de la politique.

Après la souveraineté de la Nation donnée au Peuple, nous, citoyens français, allons devoir défendre notre Constitution et nous opposer à votre oppression. Cette résistance n'a rien à voir avec celle de la 2^{ème} guerre mondiale. En effet, à l'époque, la France était sous l'occupation d'une puissance étrangère, l'Allemagne. Aujourd'hui, c'est notre souveraineté de la Nation qui est mise en difficulté par l'ensemble de nos politiques, par des Français qui n'ont pas hésités à favoriser l'ingérence de puissances étrangères, d'organisations internationales et d'acteurs privés.

Il va de soi qu'il est souhaitable que cette entrée en résistance se fasse en bonne intelligence et, cela avec la collaboration de tous, en raison du « borbier » dans lequel vous avez mis notre pays.

Ici, il est question de la première étape, la reconnaissance officielle de l'entrée en résistance, et votre réaction sera déterminante pour la seconde étape.

Le processus a été annoncé en mars 2024, mais, apparemment, vous avez décidé de l'ignorer, tout comme vous persistez à occulter la réalité de la situation, votre 4 pages en est la preuve. De toute évidence, on est face à de la prévarication et de l'ilotisme, et cela de l'ensemble des politiques.

Il est à souhaiter que vous serez en mesure de saisir la main qui vous est tendue, tous n'auront pas ce choix. Ne vous faites pas d'illusion, il n'y aura pas de retour possible, et vous aurez à répondre de vos manquements. Le bon sens devrait vous conduire à réaliser qu'en travaillant contre le peuple, vous avez œuvré également contre vous-même.

Un rapport sur les atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation fait suite à celui sur le terrorisme d'Etat, transmis en mars 2023, sans oublier le rapport d'Europol du 6 avril 2024. Ce rapport d'Europol, sur la criminalité, pointe du doigt la France comme étant devenue le centre de la criminalité sous toutes ses formes, liées au trafic de drogue. Il y est également mentionné la corruption de nos magistrats. Lorsque la criminalité s'installe dans un pays, c'est qu'elle s'est assurée de l'obéissance des politiques.

Il faut avouer qu'il est difficile de comprendre vos motivations, notamment après l'envoi du premier rapport sur le terrorisme d'Etat, il a été mis à jour que vous vous dupiez entre vous. Le gouvernement vous a fait voter des lois qu'il modifie par voie de décrets d'ordonnances, et/ou encore, il crée une situation hybride qui porte atteinte aux principes fondamentaux de notre Nation. Exemples : c'est le cas pour le CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité), pour France Travail, la Sécurité Sociale, la CARSAT, la Caisse des Dépôts et Consignations, Eurogendfor...

En ignorant ces atteintes, vous persistez à mentir aux français au travers de votre commission financière. Vous n'évoquez pas le système tentaculaire de structures hybrides qui se cache derrière le Ministère des Finances Publiques, au service de puissances étrangères, d'intérêts privés, comme le projet ALULA, géré par Jean-Yves Le Drian, pour l'Arabie Saoudite... Vous ne pouvez pas disposer de l'argent public à votre convenance.

Vous ne dénoncez pas non plus le caractère anticonstitutionnel du gouvernement actuel. Il est structuré de façon bicéphale et certains ministères sont illégaux.

Tout d'abord, nous avons dans ce gouvernement, deux Ministères des finances publiques, l'un appelé : « chargé du budget et des finances publiques », avec pour Ministre, Laurent Saint Martin, placé auprès du premier Ministre. Le second « le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie », autonome, avec, pour Ministre Antoine Armand. En revanche, dans la composition de ce gouvernement nulle part apparaît la Direction Générale du Trésor, ni l'AFD (Agence France Développement).

Questions :

Quels sont les statuts juridiques exacts de la Direction Générale du Trésor, de l'Agence France Trésor ? En quoi consistent exactement leurs missions, sachant que la Direction générale du Trésor a 129 implantations dans 105 pays ?

A ces structures, il faut ajouter Business France, BpiFrance, et AFD (Agence France Développement). Business France une structure hybride, à la fois publique et privée, dont les personnels ont le statut de salariés. BpiFrance, qui est à la fois, un établissement public et un établissement privé.

L'AFD, (Agence France Développement), idem, elle a 85 agences et 17 directions régionales dans le monde, y compris dans les Outre-mer et à Bruxelles. Ces structures n'ont pas de problème de budget. Le projet ALULA en fait partie. Rappel, projet conduit par Jean-Yves Le Drian pour l'Arabie Saoudite.

Bertrand Dumond, directeur de la Direction Générale du Trésor et Rémy Rioux, directeur de l'AFD (Agence France Développement) dépendent de qui ? Sachant que Bertrand Dumond siège avec Antoine Armand à la BERD (*la Banque Européenne de la Reconstruction et du Développement*), ainsi que dans d'autres structures multilatérales.

Précisions :

Rémy Rioux est également le Président du « Comité exécutif de finance en commun ». Il a signé, le 30 avril 2024, un protocole avec la Banque Mondiale. *« Ce protocole d'accord a été signé par le Président Ajay Banga et le Directeur général Rémy Rioux pour la période 2024-2026 et permet aux deux banques publiques de développement (BPD) de nouer une collaboration plus innovante et plus efficace en tirant partie de leur portefeuille commun de 30 milliards de dollars »*. La Banque Mondiale est un organe de l'ONU, avec un statut de privilèges et d'immunité.

Rémy Rioux est également le Vice-Président de International Development Finance Club (IDFC), les présidents sont : Serge Ekué de la BOAD (Banque Ouest-Africaine de Développement) et Javier Diaz Farjardo de la Banque BANCOLDEX, banque colombienne. L'IDFC siège à l'AFD, (Agence France Développement).

Le ministre, Jean-Noël Barrot, Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, travaille pour le Conseil de l'Europe. Quant à Thani Mohamed Soilihi, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères chargé de la francophonie et des partenariats internationaux, il travaille pour la francophonie. La francophonie qui est une structure sous la gouvernance de l'UIP, l'Union Interparlementaire, elle se trouve à Genève, sous la gouvernance de l'ONU. Les organismes de la francophonie ont un statut de privilèges et d'immunité identiques à celui de l'ONU, c'est également le cas pour le Conseil de l'Europe.

Le Ministère de la fonction publique de la simplification et de la transformation de l'action publique, dont le Ministre est Guillaume Karsbarian, travaille à l'hybridation du service public.

Quant à Clara Chappaz, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, elle est chargée de l'intelligence artificielle et du numérique. Ces technologies sont mal utilisées. L'Etat a l'obligation de protéger nos données, ce qu'il ne fait pas. Nos données sont diffusées à des structures privées y compris à l'international, favorisant le hackage et l'usurpation d'identité.

L'infiltration des organismes de l'ONU, le Conseil de l'Europe, la Francophonie, la Banque Mondiale, etc... Dans la gouvernance de notre Nation est condamnable.

Je vous rappelle l'Article 410-1 du code pénal français :

« Les intérêts fondamentaux de la nation s'entendent au sens du présent titre de son indépendance, de l'intégrité de son territoire, de sa sécurité, de la forme républicaine de ses institutions, des moyens de sa défense et de sa diplomatie, de la sauvegarde de sa population en France et à l'étranger, de l'équilibre de son milieu naturel et de son environnement et des éléments essentiels de son potentiel scientifique et économique et de son patrimoine culturel. »

Accéder à des fonctions institutionnelles afin d'œuvrer contre la France est condamnable.

Code pénal : Livre I, titre IV : Atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation (art. 410-1 à 414-9)

Code pénal : Livre III, titre 1^{er}, chapitre III : De l'escroquerie et des infractions voisines (313-1 à 313-9)

Code pénal : Livre IV : Des crimes et délits contre la Nation (410-1 à 450-5)

Selon notre Constitution, nos représentants doivent exercer au service de la Nation, le Peuple est dans le respect de notre Constitution du 4 octobre 1958 et de ses annexes. Aussi, l'iniquité est répréhensible. Vous avez fait le choix de mettre notre pays au service de personnes que l'on peut qualifier de « chevaliers d'industries », en faveur de la criminalité et qui servent les intérêts de puissances étrangères.

Il est aisé de devenir « millionnaire » lorsque l'on bénéficie de l'influence des politiques, et, que ceux-ci détournent, sacrifient les intérêts de la Nation.

L'Association Française des Entreprises Privées, l'AFEP qui a été créée en 1982, a largement bénéficié de la faveur politique. Cette association explique que, depuis 40 ans, elle est partie prenante concernant la modernisation de l'économie française avec les politiques et l'Europe. Elle participe à l'émergence d'entreprises privées de taille mondiale. Elle se glorifie d'œuvrer pour le bien de la France. C'est une façon de se donner bonne conscience, mais la réalité de la situation économique de la France démontre le contraire.

Ce partenariat entre cette association et l'Etat a eu de lourdes conséquences pour les PME. Cela a été le début des faillites en chaîne des PME, entraînant dans la foulée, les petits commerçants et les petits artisans, entraînant la hausse du chômage, et une chute du niveau de vie. C'est en 1994, que le PNB ne sera plus calculé.

Et, si aujourd'hui, on regarde le PMI, qui est un indicateur de référence international, la France en septembre 2024, affiche un indice PMI de 47,4. On est donc face à une contraction de l'activité économique. Et, l'attitude d'Emmanuel Macron, comme la position des politiques français, sont préjudiciables pour la France. Un Président de la République qui viole la Constitution et qui met en place une supercherie pour légitimer les actions illicites de l'Union Européenne, avec le RN, ne peut pas attirer des investisseurs « professionnels ».

Il est urgent de cesser de mixer le secteur public avec le secteur privé. Un exemple significatif, jusqu'en 2023, le Directeur général de l'AFEP était Jean-Luc Matt, maître des requêtes au Conseil d'Etat, auparavant, il était le directeur adjoint et au Conseil d'Etat.

De plus, on découvre dans la liste des entreprises privées de cette association, que l'Etat est actionnaire dans certaines d'entre elles. On constate également qu, dès qu'une d'entre elle est en difficulté, il est demandé à l'Etat d'intervenir, y compris financièrement. On s'aperçoit également que l'hybridation de structures comme BpiFrance, la Caisse des dépôts et consignations... Rend la lecture des actionnariats de l'Etat compliqué. De plus, il apparaît des sociétés anonymes avec pour actionnaire unique l'Etat, ce qui ne correspond ni au droit public ni au droit privé.

Parmi les entreprises privées de l'AFEP, nous avons : Sanofi, qui a bénéficié de subventions d'Etat pendant plus de 10 ans pour plus d'un milliard d'euros. En parallèle, Sanofi n'a pas cessé de licencier du personnel. Sanofi, qui vient de céder 50% au groupe d'investissement américain CD&R.

En 2022, Vallourec licencie, alors qu'il perçoit des subventions d'état, mais Vallourec continue ses investissements au Brésil et en Chine. En 2024, il est avancé sur le remboursement de sa dette de 485 millions d'euros.

Ge Vernova France, en octobre 2024, prévoit de licencier 360 personnes soit 58% de ses effectifs de Nantes et un tiers du site de Bretagne...

Mais, l'Etat donne ses faveurs à d'autres entreprises, et, aujourd'hui leurs alloue pour certaines la complaisance des tribunaux.

Il y a également le volet fiscal. Jusqu'à aujourd'hui, les grandes entreprises payent moins d'impôts que les petites entreprises, lorsqu'elles en payent. On est à 23,7% pour les petites entreprises et 17,8% pour les grandes entreprises, et, ce n'est pas le seul avantage.

On est dans une gestion « criminelle » de l'Etat, « on s'arrange entre amis ». Vous fixez des taxes mais vous ne les prenez en charge que pour certaines structures, c'est un exemple.

Faut-il rappeler le principe de « l'impôt » et de l'équité ? C'est comme l'intégration du produit de la drogue dans le PIB. Ce qui est significatif de l'orientation internationale, sachant que les activités

criminelles : drogue, trafic d'organes, trafic de personnes, trafic d'armes sont en hausse.

En France, dans les banlieues, la criminalité possède aujourd'hui des armes militaires. Au Mexique, les cartels de la drogue ont même des blindés.

C'est pourquoi, en l'absence de « conformité » dans la gestion de l'Etat à laquelle s'ajoute la corruption vous n'avez pas une lecture précise de l'état des finances de la France.

A la vue de tous ces éléments, il est primordial de mandater Michel Rouzeau, le directeur de l'IGA, (Inspection Générale de l'Administration) pour faire un audit de nos administrations, afin de définir les structures hybrides, mais également, de mettre à jour les différents statuts du personnel et leurs missions.

Normalement, c'est au Ministre de l'Intérieur de faire cette demande, mais, devant une situation aussi calamiteuse, l'intérêt de la Nation se doit de prévaloir, d'autant plus, que ces structures hybrides font de la rétention d'informations, comme, c'est le cas pour la Direction générale du trésor, qui refuse de nous dire qui détient notre dette publique. Article du code des Droits de l'homme et du citoyen de 1789 : « **Art. 15.** *La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration.* »

Il est à rappeler que, selon l'article 410-1 du code pénal cité ci-dessus, il est bien indiqué que nos institutions se doivent d'être républicaines. Tout comme, l'article 9 du préambule de 1946 stipule : « *Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité.* »

Article 14 des droits de l'homme et du citoyen de 1789, énonce : « *Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.* »

Afin d'organiser cette résistance, qui, j'insiste doit s'installer en toute intelligence, sans violence, sans casse, il est prévu d'établir la base opérationnelle à l'hôtel de ville de Wasquehal (59), que vous connaissez puisque vous êtes au Conseil Municipal. Les résistants seront invités à prendre attache avec leurs mairies respectives. Dans un premier temps, cela permettra de donner l'accès à tous et à toutes aux informations, afin de contrecarrer votre politique d'exclusion.

Enfin, il est nécessaire de vous préciser que vous pouvez nous rejoindre dans cette résistance. Sachant quand reniant vos droits et obligations de citoyenne et d'élue, vous avez perdu votre immunité parlementaire.

Un dernier point, il est nécessaire, pour mettre en mouvement cette résistance, que l'on se rencontre. Je viendrai avec une délégation citoyenne, il va de soi qu'il serait préférable que cela se fasse rapidement, très rapidement. Je vous envoie mes coordonnées par mail.

Dans l'attente, veuillez recevoir, Madame la Députée, l'assurance de mes salutations distinguées.

Sylvie Charles



PJ : Lettre ouverte Stéphanie Ducret Maire de Wasquehal
Déclaration d'entrée officielle en résistance
Lettre ouverte à Antonio Guterres, secrétaire général de l'ONU